

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 PP 86** Maîtrise d'œuvre technique pour la restauration des façades intérieures et extérieures du bâtiment situé au 12-14 quai de Gesvres à Paris (75004).

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21-6e ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021 PP 66 approuvant le principe de l'opération et les pièces administratives du marché ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 juin 2019, par lequel le préfet de police sollicite l'autorisation de signer les marchés dont l'objet, le montant et l'attributaire sont indiqués dans le tableau annexé ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de police est autorisé à signer le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restauration des façades intérieures et extérieures du bâtiment situé au 12-14 quai de Gesvres à Paris (75004).

Article 2 : Une autorisation de programme de 769 396,32 € TTC arrondie à 770 000,00 € TTC est affectée à la section investissement du budget spécial de la préfecture de police, exercice 2021 et suivants, chapitre 900, article 2031, compte nature 2031 pour le marché de maîtrise d'œuvre, les marchés de prestations intellectuelles autres que les prestations de maîtrise d'œuvre, les révisions de marchés d'études, les aléas et imprévus pour la restauration des façades intérieures et extérieures du bâtiment situé au 12-14 quai de Gesvres à Paris (75004).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**